

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 36
En exercice : 36
Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de convocation : 31/07/2024

Séance du 03 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois du mois de septembre à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sophie CANTALOUBE à Patrick ROQUES, Anne-Claire SOLIER à Monique ALIÈS

Absents excusés : Laure BERNAT, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, André SERIN

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20240903_116

Objet : Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert : constitution du comité restreint de pilotage

Vu la délibération N° 20231220_161 en date du 20 décembre 2023 approuvant la demande d'accompagnement par les services de la mission Préservation Eau et Environnement d'Aveyron Ingénierie (Conseil Départemental) pour le lancement de l'étude de transfert et du schéma de la prise de compétence obligatoire Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération N° 20240903_115 en date du 03 septembre 2024 attribuant le marché à bons de commande mono attributaire pour les : Schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert au groupement GEI-MORA-IMMERGIS-PINTAT AVOCATS ;

Afin de pouvoir mettre en application la loi NOTRe dans les délais impartis et dans les meilleures conditions possibles, la CCMRR souhaite effectuer une étude du transfert des compétences AEP et assainissement collectif. La Communauté de Communes a engagé une étude de transfert de compétence et schéma directeur.

Le pilotage et la coordination de la présente étude seront réalisés par un Comité de Pilotage (COPIL).

Le COPIL aura pour but de valider les résultats des étapes clés du transfert de compétences et de décider les orientations stratégiques et politiques à suivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide que le COPIL sera composé comme suit :

- Collège 1 : élus de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier :

ALIÉS Monique	ROQUES Patrick
CABANES Jean-Louis	SABATHIER Jean-Philippe
CHIBAUDEL Claude	TOUZET Cyril
FONTANILLES Michelle	VIALA Patrice
GIGANON Philippe	WOLKOWICKI Michel
RIVEMALE Patrick	

- Collège 2 : institutions et partenaires :

Les représentants de l'État (Préfecture, SGAR, DDFIP, DDT, ARS, CDG, ...)
Département de l'Aveyron – Aveyron Ingénierie
Agence de l'Eau ADOUR GARONNE
Syndicat des Rives du Tarn
DGS – CCMRR
Chargé de mission AEP – CCMRR
Les représentants des services techniques eau et assainissement de chaque Communes concernées
Groupement du bureau d'études : GEI – MORA – IMMERGIS – PINTAT AVOCATS

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la composition du comité de pilotage pour les « schémas directeurs « eau potable » et « assainissement collectif des eaux usées » et préparation du transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier avec étude des scénarios de transfert », telle que définies ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts. Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.